

Lutte contre l'Ambroisie en Auvergne



Journée technique EchosPaysage

Comment gérer les plantes exotiques
envahissantes

Mardi 27 novembre 2018
ELP Marmilhat 63 370 Lempdes
salle Coudera

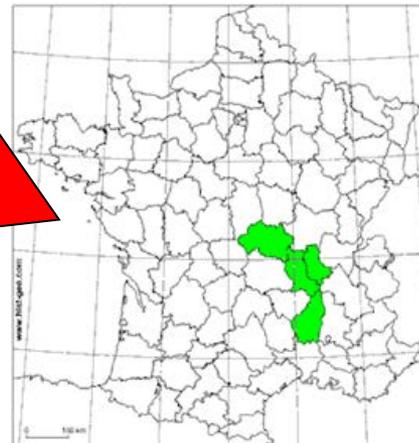
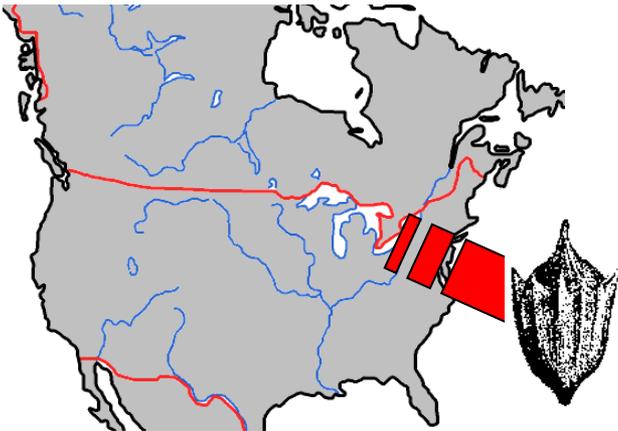
Pascale TARRADE- FREDON Auvergne



Historique de l'invasion

Arrivée en France et en Europe vers 1860

Provenance d'Amérique
du Nord (*Canada ?*)



avec des semences
d'une culture
(*légumineuse? Trèfle?*)



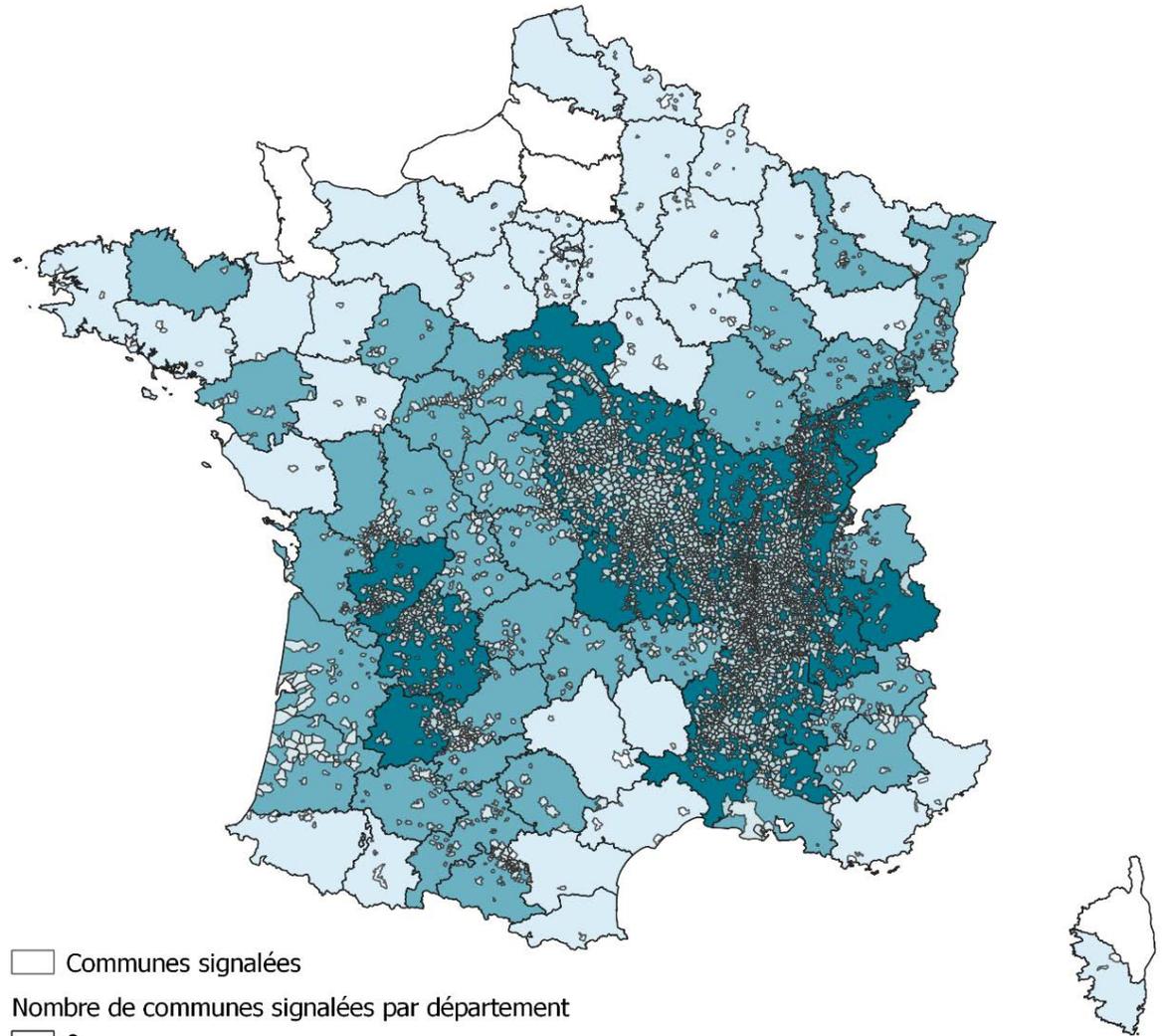
Trouvée dans
un champ
de trèfle

Octobre 1863
Herbier de Paris

Répartition communale de l'Ambroisie à feuilles d'armoïse



Carte réalisée par l'Observatoire des ambrosies : Données 2017 des CBN et partenaires et données 2016 et 2017 validées de la plateforme signalement ambrosie

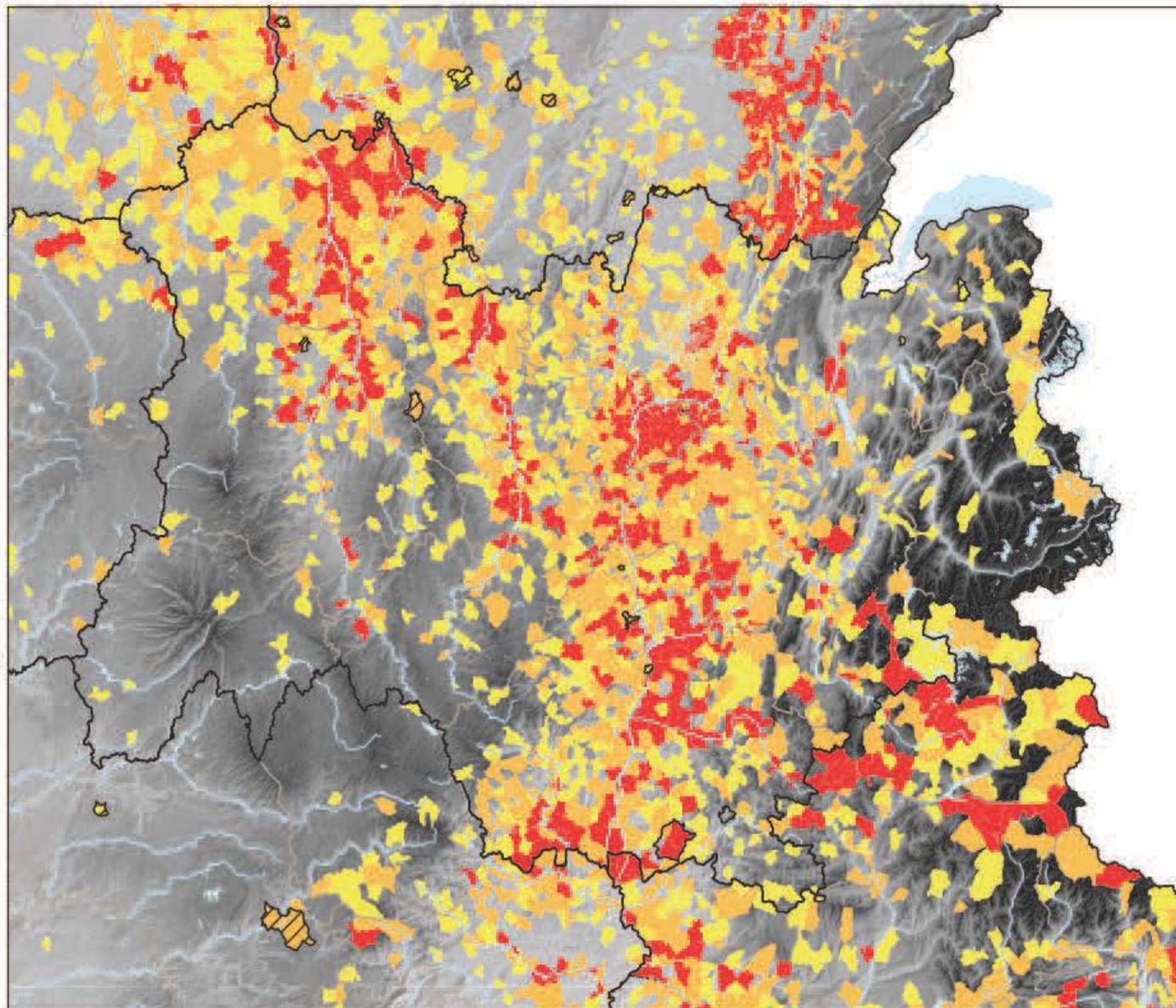


Répartition communale d' *Ambrosia artemisiifolia* L., 1753 en région Auvergne-Rhône-Alpes

Etat des connaissances en juin 2016



Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie



Légende

Nombre d'observations

Absence de données

1

2 - 5

>5

Données anciennes (avant 1990)

• Principales villes

— Principaux cours d'eau

Etendues d'eau

Limites départementales

Limites régionales

Altitude (en mètres)

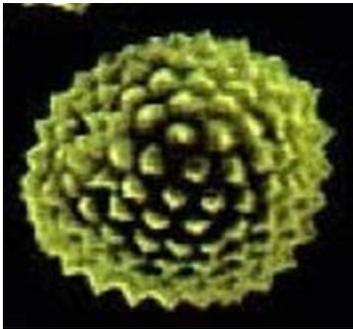
0

>2000

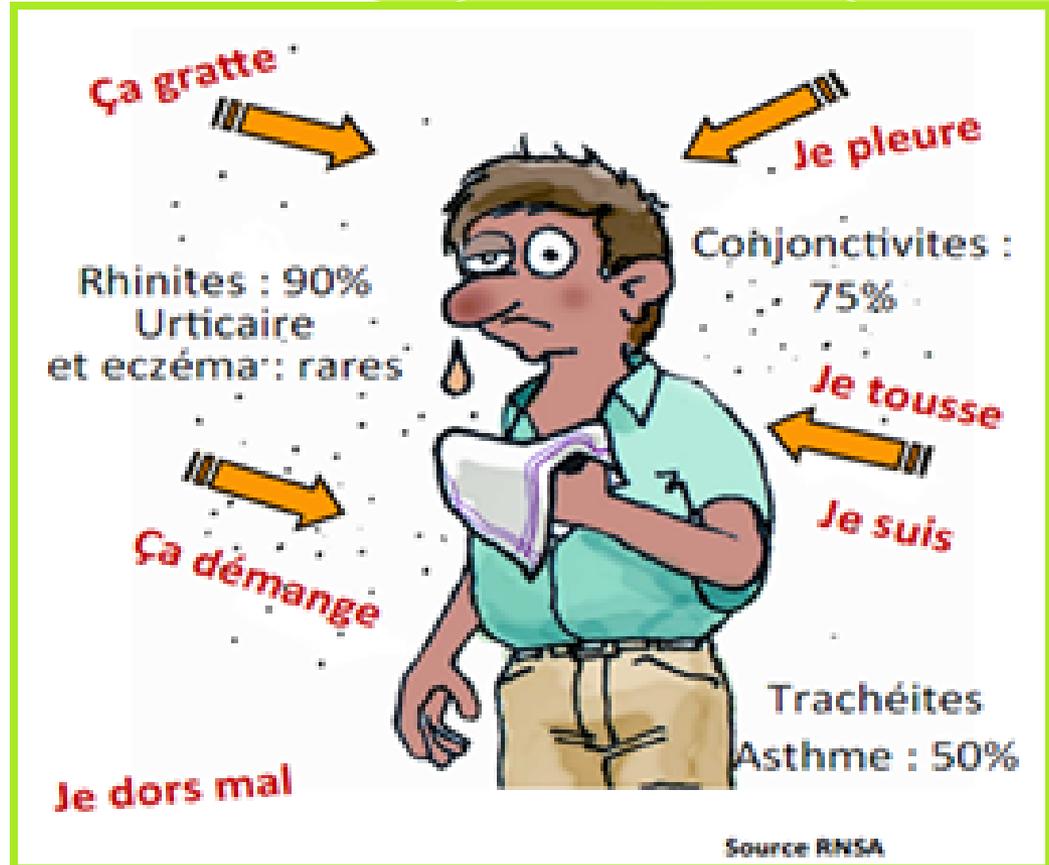
L'Ambroisie un problème de santé publique...

le risque allergique

- Il correspond à l'exposition au pollen.
- Plus la proportion de pollen contenu dans l'air est grande, plus le risque allergique augmente.
- Il varie en fonction des saisons, de la situation géographique, de la météorologie...



Le Pollen de l'ambroisie possède l'ensemble des caractéristiques qui font de lui un pollen à fort potentiel allergisant



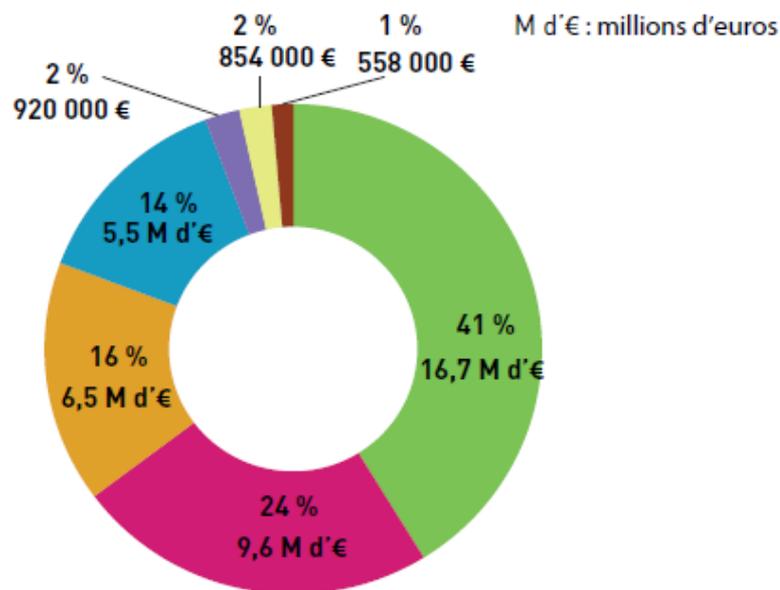
CSP - Articles L. 1338-1 à L. 1338-5 (lutte contre les espèces végétales et animales nuisibles à la santé humaine)

Un coût pour la santé évalué en région Rhône-Alpes



Le coût global de la consommation de soins relative à l'allergie à l'ambroisie est estimé à plus de 40,6 millions d'euros en 2017 pour la santé évalué en région Rhône-Alpes

Graphique 2 : Répartition du coût total estimé de l'allergie à l'ambroisie par type de coût en Auvergne-Rhône-Alpes en 2017



- Actes de consultations
- Médicaments anti-allergiques
- Tests biologiques d'identification IgE
- Tests allergologiques cutanés
- Désensibilisation orale
- Arrêts de travail
- Médicaments anti-asthmatiques

Sources : CnamTS, CCMSA, RSI, Régimes Spéciaux (DCIRS-2017).
Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes.

... qui nécessite une lutte coordonnée

Où trouver l'Ambroisie ?



grèves de rivières



chantiers BTP



parcelles agricoles



bords de routes



chantier construction



nourriture oiseau

UN PROBLÈME POUR :

- LA SANTE
- LA BIODIVERSITÉ
- L'AGRICULTURE
- EN ZONE NON AGRICOLE
- LES EMPLOYEURS
- L'ACTIVITE TOURISTIQUE ET ECONOMIQUE

Des outils réglementaires pour lutter contre l'ambroisie

- Code de la Santé Publique
- Arrêtés préfectoraux prescrivant la destruction obligatoire de l'ambroisie (*ambrosia artemisiifolia*)



Comment lutter ?



Cette lutte nécessite des actions curatives mais surtout préventives, sanitaires comme environnementales individuelles et collectives.

Lutte préventive

. Freiner l'expansion de l'ambroisie

- Réduire l'émission de pollen
- diminuer les populations et épuiser le stock de graines
 - Repérer
 - Interrompre son cycle avant la floraison (fin juillet) pour limiter le risque allergique et la dispersion du pollen et des graines
 - Eviter les terres à nu, le transport de terres contaminées

. Limiter l'exposition humaine

- Surveiller (aérobiologie et prévalence allergies)
- Sensibiliser

Lutte curative

Arrachage manuel

Actions mécaniques

(fauchage, tonte, broyage, paillage, bâchage...)

Pâturage

Désherbage



La Lutte contre l'Ambroisie en Auvergne

Des outils pour lutter contre l'ambroisie

L'Auvergne : un engagement fort dans la lutte

- Une politique volontaire depuis 2012
- Une couverture totale du territoire dès 2013
- Un plan d'action régional concerté et coordonné piloté par l'ARS depuis 2012
- 2014 la FREDON Auvergne est missionnée pour animer et coordonner le plan de lutte

ARRÊTÉS préfectoraux pour la région

- Allier N° 2391/15 du 23/09/2015.
- Puy de Dôme N° 12 / 01525 du 11 /07/2012
- Cantal N° 2013-845 du 01/07/2013
- Haute Loire N° 43/01/2013/253 du 05/12/2013

L'application de l'arrêté passe par la mise en œuvre d'une gestion territoriale à l'échelon communal - intercommunal
=> Réseau des collectivités et des référents ambroisie

Un Plan d'actions coordonné

1 axe

Limiter l'exposition
aux pollens allergisants

2 objectifs

Développer l'information sur
les facteurs de risques et la
prévention de l'asthme et des
allergies

Freiner l'expansion de
l'ambroisie

46 actions visant à :

Assurer la surveillance de l'exposition
Sensibiliser aux risques,
Développer des outils de gestion

Améliorer les connaissances
Coordonner les acteurs et les actions
Promouvoir les actions de lutte

Lutte contre l'ambroisie en Auvergne : Organigramme

GT
Grands linéaires

GT
Agriculture

GT
Milieux aquatiques

GT
Santé

FREDON Auvergne
Mise en œuvre du plan en Auvergne
Animation et coordination
Développement
Assistance et expertise
recensement

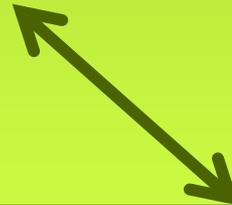
COTEC
Auvergne
ARS/FREDON

COTEC
départementaux
ARS/FREDON

Préfet
Plan d'actions
régional

Plateforme
signalement
ambroisie (2016)

Réseau de collectivités
et référents





Actions opérationnelles

**Information Communication
sensibilisation**

Animation du réseau

Gestion des signalements

prospection

**Accompagnement des
collectivités**

**Accompagnement des
partenaires**

**Formation des agents de
terrains et des référents**

Coordinations des actions

Lutte contre l'Ambroisie



**Le réseau des collectivités
et
Des référents ambroisie
communaux et intercommunaux**

Un maillage de terrain

un réseau de référents communaux et intercommunaux
un réseau de référents de structures partenaires

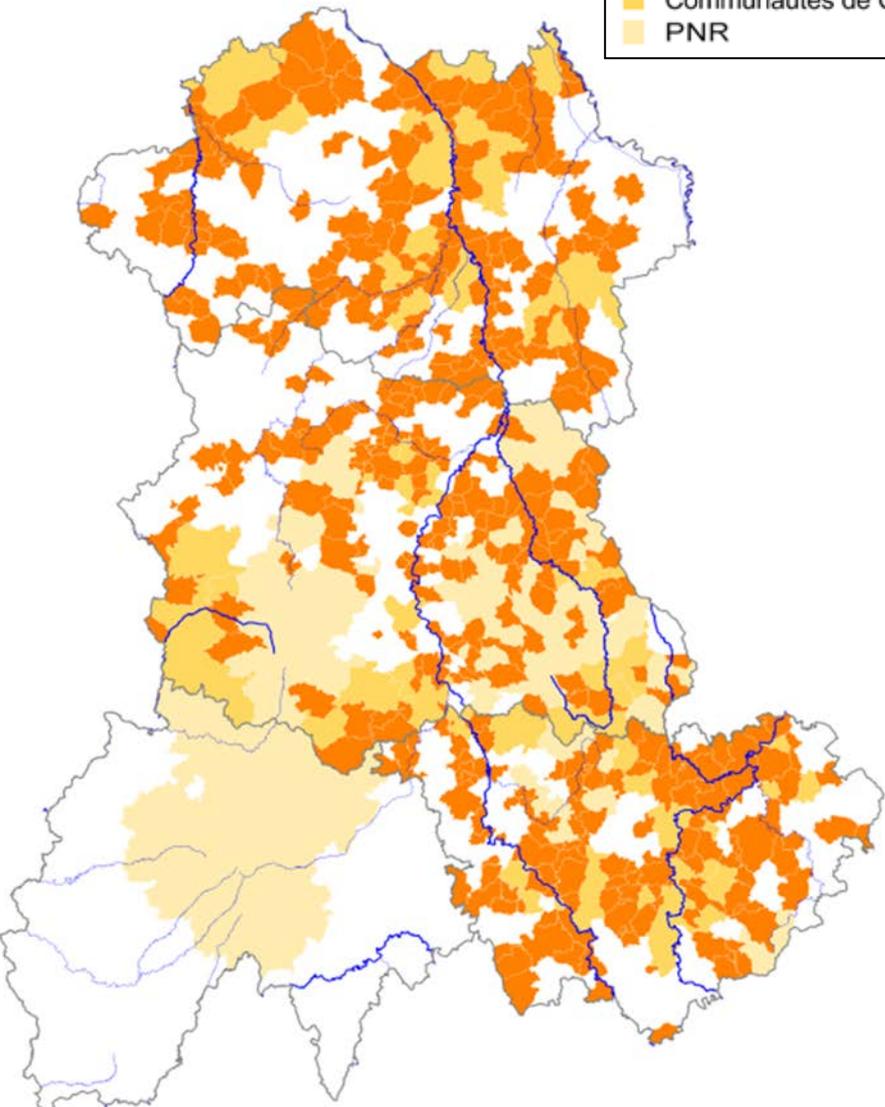
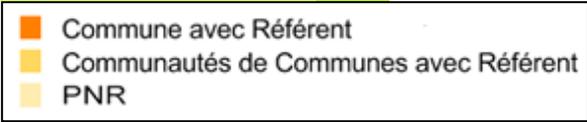


Le réseau des collectivités et des référents communaux et intercommunaux

Démarche engagée en janvier 2015 dans les 3 départements les plus impactés : 03-43-63

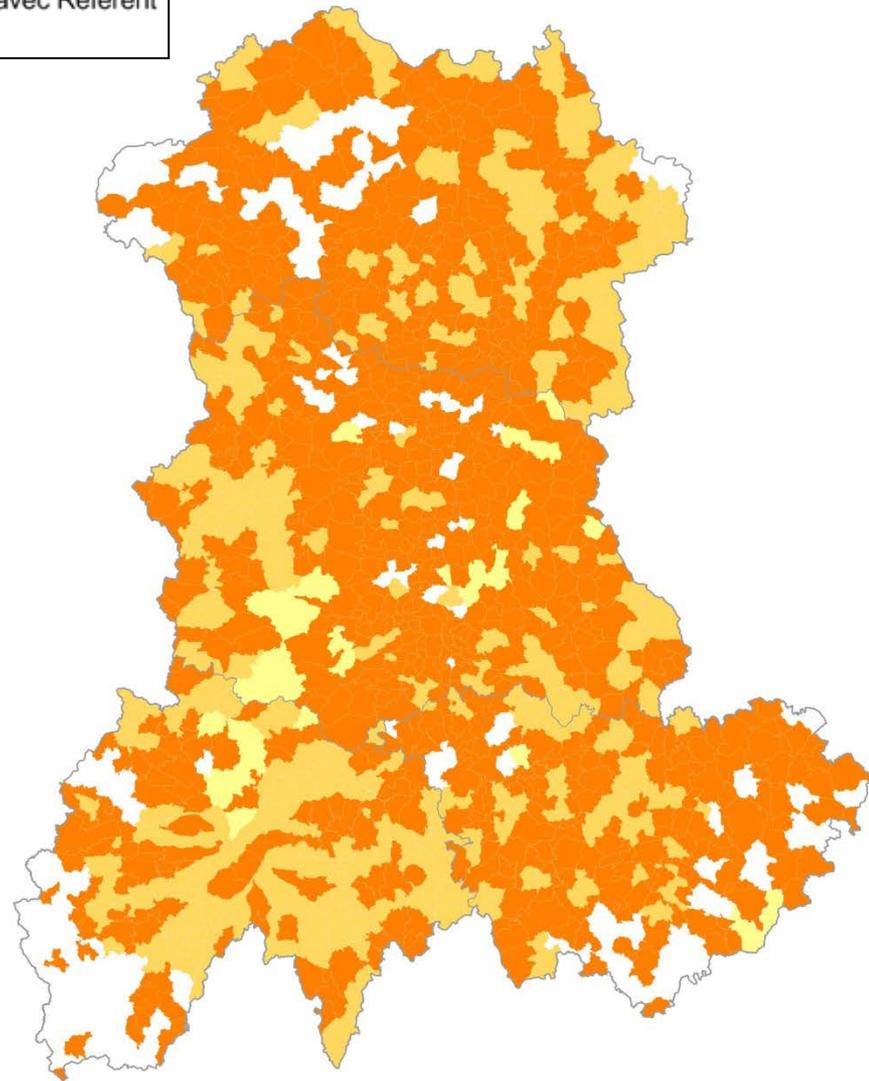
Mise en œuvre de la démarche dans le Cantal en 2017

Communes communauté de communes et PNR ayant désigné des référents



■ Commune avec Référent (412)
■ Communautés de Communes avec Référent (22)

**Décembre
2015**



**Novembre
2018**

**789 communes
24 Communautés de communes
2 PNR**

Réseau de référents ambroisie communaux et intercommunaux

Etat au 5/11/2015
716 référents



Etat au 23/10/2018
1449 référents

L'auvergne => 1288 communes	Allier	Cantal	Haute-Loire	Puy-de-Dôme	Total
Nb de communes sur le département	317	247	257	467	1288
Nb de communes ayant désigné des référents	199	93	168	329	789
Nb de référents communaux désignés	349	139	280	619	1387
Nb de référents communaux formés	221	99	133	273	726
Nb communautés communes	11	9	11	14	45
Nb communautés communes Ayant désigné des référents	7	6	4	7	24
Nb de référents intercommunaux désignés	16	9	9	28	62
Nb de référents intercommunaux formés	8	7	4	13	32

Réseau de référents ambroisie communaux

au 23/10/2018

**Auvergne = 1288 communes
= 1387 référents**

**61 % des communes (789)
ont désigné au moins
1 référents ambroisie**

**70% pour le 63
65% pour le 43
63% pour le 03
38% pour le 15**

Réseau de référents ambroisie communaux

au 23/10/2018

Profil des référents communaux :

60 % élus (826) / 35 % agents (489) [5% de profils non spécifiés]

référents formés 726 formés (52 %)

- 299 agents -> 41%
- 346 élus -> 48%
- profils non spécifiés -> 11%

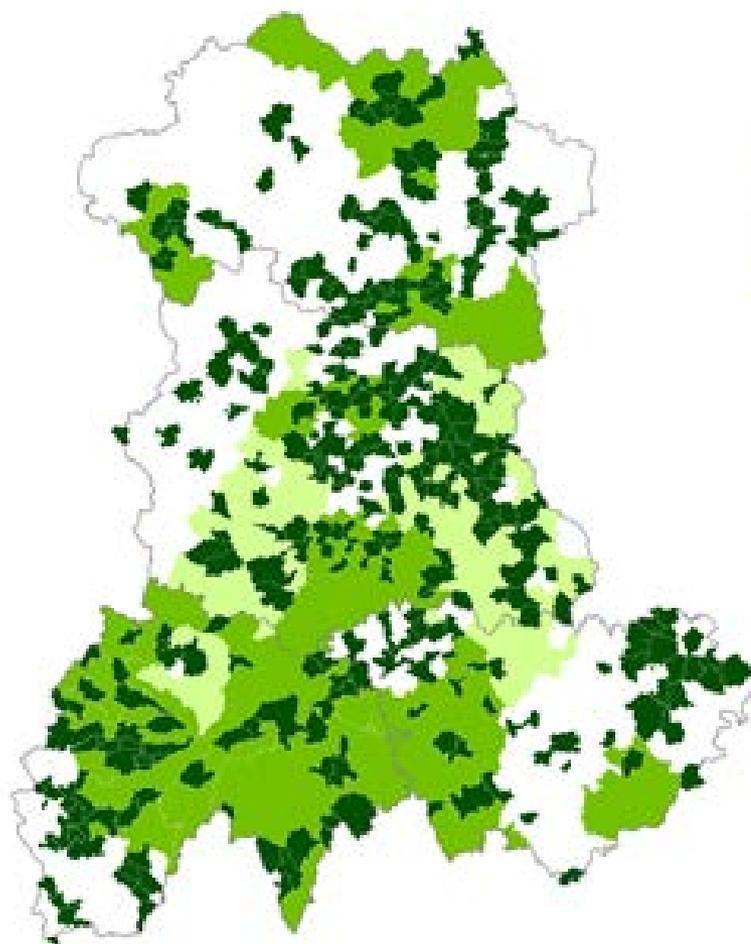
- Allier : 349 référents communaux => 56% élus / 41% agents
=> 221 référents formés => 63 %
- Haute-Loire : 280 référents communaux => 69% élus / 23% agents
=> 133 référents formés => 48 %
- Puy de Dôme : 619 référents communaux => 59% élus / 36% agents
=> 273 référents formés => 44 %
- Cantal : 139 référents communaux => 50% élus / 42% agents
=> 99 référents formés => 71 %

Un accompagnement des collectivités, des référents et des structures partenaires

- Information
- Formation
- Assistance technique :
 - ✓ Aide à la gestion et au suivi des signalements
 - ✓ Accompagnement à la mise en place de plans de gestions et d'actions, de Communication
 - ✓ Animation (réunions professionnelles et publiques , ateliers , campagnes d'arrachage, groupes de travail...)
 - ✓ Communication
 - ✓ Concertation/Médiation
 - ✓ Coordination
 - ✓ Prospection



Accompagnement des collectivités



391 Collectivités
accompagnées en
2017

	Commune	Communauté de communes
Allier	84	3
Cantal	75	7
Haute-Loire	53	3
Puy-de-Dôme	162	2
AUVERGNE	374	15

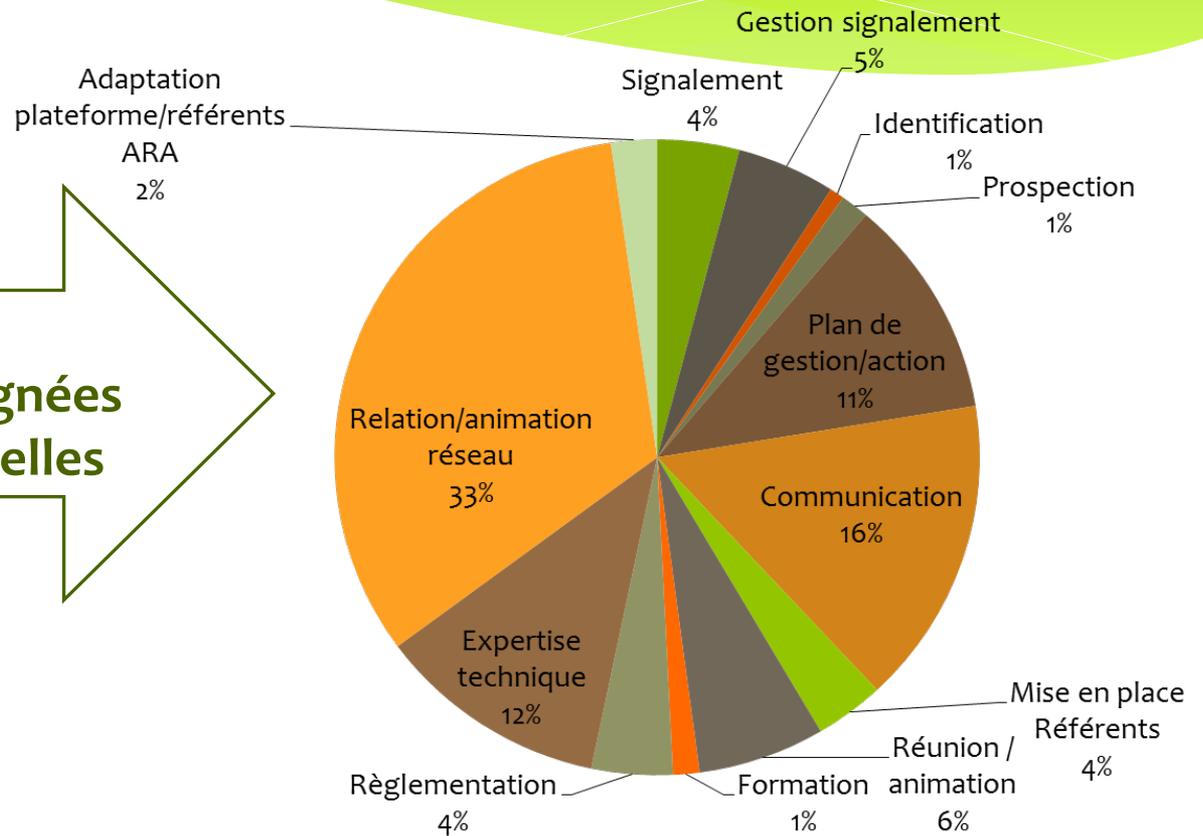
Accompagnements

- Commune
- Communauté de communes
- PNR

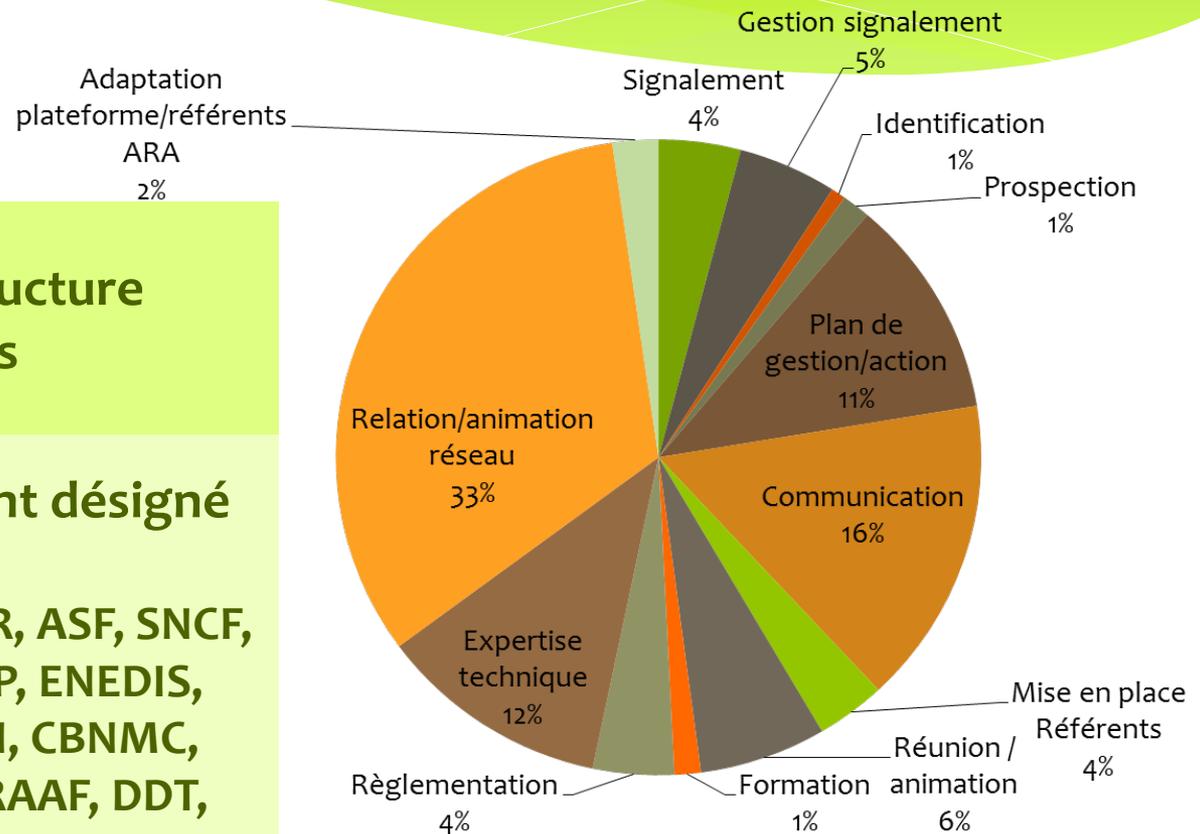
Accompagnement des partenaires

2017

136 Structures accompagnées
872 actions opérationnelles



Développement et structuration du réseau de référents ambroisie des partenaires



Référents ambroisie de la structure
Référents au sein des services

Exemples de structures ayant désigné
des référents

Conseils départementaux , APRR, ASF, SNCF,
COLAS, UNICEM, FRTP, SIAVCP, ENEDIS,
Chambres d'Agricultures, CEN, CBNMC,
Mutualité française, ASDA, DRAAF, DDT,
FEDE pêche63...

Boite à outils des référents

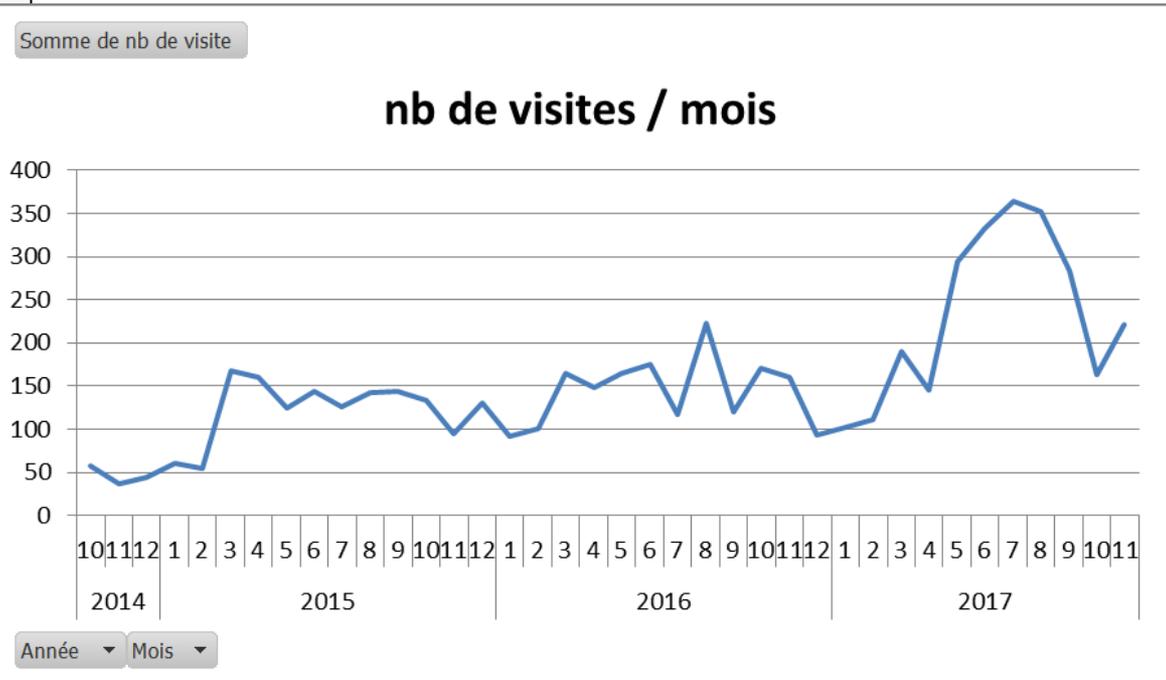
<http://www.fredon-auvergne.fr>



Nombre de visites /an

➤ 2015 -> 1481

➤ 2017 -> 2559



2017 = 2559 connections => 233/mois => 8/jour

La plateforme Signalement Ambroisie



COMMENT PARTICIPER À LA LUTTE CONTRE L'AMBROISIE ?

1 TELECHARGER L'APPLICATION SIGNALEMENT AMBROISIE SUR VOTRE IPHONE OU VOTRE SMARTPHONE ANDROID OU RENDEZ-VOUS SUR LE SITE SIGNALEMENT-AMBROISIE.FR

2 SIGNALER LES PLANTS D'AMBROISIE
Grâce à votre smartphone ou sur le site SIGNALEMENT-AMBROISIE.FR



3 VOTRE SIGNALEMENT EST REÇU PAR LE RÉFÉRENT DE LA COMMUNE



4 IL COORDONNE LES ACTIONS DE LUTTE POUR ÉLIMINER L'AMBROISIE



L'AMBROISIE, UNE PLANTE DANGEREUSE POUR LA SANTÉ : CHACUN PEUT AGIR !

L'ambroisie est une plante envahissante dont le pollen est fortement allergisant. Agir contre l'expansion de cette plante est un enjeu de santé publique qui requiert l'implication de tous.

Que faire si j'en vois ?

- Sur ma propriété : **je l'arrache !**
- Hors de ma propriété et sur un terrain public, s'il y a seulement quelques plants : **je l'arrache !**
- Hors de ma propriété, s'il y a en a beaucoup : **je signale la zone infestée** grâce à **SIGNALEMENT-AMBROISIE** :

- www.signalement-ambroisie.fr
- L'application mobile **Signalement-ambroisie**
- email : contact@signalement-ambroisie.fr
- téléphone : **0 972 376 888**



COMMENT RECONNAITRE LA PLANTE D'AMBROISIE ?

- Feuilles du même vert clair sur les deux faces
- Pas d'odeur quand on les frotte dans la main



Une question sur l'ambroisie ? Contactez [SIGNALEMENT-AMBROISIE](mailto:contact@signalement-ambroisie.fr) ou visitez le site www.signalement-ambroisie.fr

Journée internationale de l'ambroisie

- ⇒ 40 partenaires mobilisés
- ⇒ 45 actions opérationnelles :
- 5 arrachages
- 7 réunions publiques
- 10 expositions
- 3 animations Capitain Allergo
- 20 animations (visite terrain – information/formation – stand...)



Mobilisation des médias

- 10 articles de presse
- 3 articles dans les bulletins d'informations pour les professionnels
- 1 relais TV National et régional sur FR3
- 1 relais radio sur France Bleu Pays d'Auvergne



Communication capitain allergo



Capitain Allergo 2017 :

mise à disposition de la *Malette pédagogique Capitaine Allergo* et accompagnement sur la mise en œuvre de cette action sur les territoires locaux.

⇒ 7 animateurs formés en 2017.

⇒ 4287 enfants du primaire et du secondaire + 1 centaine d'adultes ont bénéficié de cette action et ont été sensibilisés à la problématique ambroisie.

3 Portes d'entrée :

- **public individuel** animation sur des stands lors de manifestation ⇒ 218 pers

- **public scolaire** : animations en milieu scolaire ⇒ 3920 élèves

- H2O avec la FEDE PECHE83 : 3750 élèves
- Ecole St Floret avec le SIAV/ CP : 20 élèves
- Fête de la nature Courpière : 150 élèves

-> **public périscolaire (TAPS-CLS) ⇒ 149 enfants**

- Chambaron/Morges avec CLS Riom Volvic Ennezat 62 enfants
- Le Donjon 34 enfants
- Montluçon 53 enfants



Outils Communication



Communiqués de presse :

➤ 3 communiqués de presse

- 27/04/2017 : semaine verte Issoire
- 07/06/2017 : Journée internationale de l'ambroisie
- 02/08/2017 : Alerte allergie pollen d'ambroisie

➤ 7 interviews

Impression et diffusion de documents

- 5000 affiches A4
 - 5000 affiches A3
 - 50 000 flyers 3 volets
 - 25 000 cartes de reconnaissance
 - 500 plaquettes agricoles
 - 10 000 autocollants
- 65 500 documents édités ont été rediffusés

11 Participation à des manifestations événementielles

- Carrefour national de la pêche et des loisirs 25 000 participants
- Semaine verte Issoire 400 participants
- H2O 3750 participants
- Sommet international de l'Elevage 88 000 participants
- Carrefour des élus et maires d'Auvergne 23 000 participants...

⇒ 45 000 documents distribués

articles de presse – relais radio - TV

- 23 articles de presse
- 2 articles dans des bulletins de partenaires à diffusion départementale et régionale
- 2 radio
- 1 TV FR3 régionale

A ces chiffres il faut rajouter ceux spécifiques à la Journée internationale de l'ambroisie (Cf A4/ COMMUNICATION – action 3)

Elaboration de document

- Création d'un autocollant
- Création d'un comptoir pour les expositions
- Elaboration avec la FRTP Auvergne d'une affiche

Mise en œuvre d'actions de lutte concertées - Illustration

Signalement
PNRLF

Olliergues (63)

Appui : ARS
FREDON Auvergne

Analyse de la
problématique

Prise de contact avec
la mairie

Résultats

- Arrachage sur parcelle communale
- Prise en compte par l'exploitant agricole
- Gestion par ERDF et GRTGAZ
- Sensibilisation des élus
- Réunions publiques
- Atelier de sensibilisation en lien avec le coordinateur local de santé
- Plan d'actions communal
- Référents

REUNIONS DE
CONCERTATION
en mairie + sur site

- Constats
- Analyses et Apport technique CA+FREDON
- Echanges
- Concertation sur les possibilités de gestion avec tous les acteurs concernés

DE NOUVEAUX OUTILS REGLEMENTAIRES

Janvier 2016

Création d'un chapitre dans le code de la santé publique relatif à : La lutte contre les espèces végétales et animales nuisibles à la santé humaine

chapitre VIII - Articles L.1338-1 à 5 du CSP

Avril 2017

Décret n° 2017-645 du 26 avril 2017 relatif à la lutte contre l'ambroisie à feuilles d'armoise, l'ambroisie trifide et l'ambroisie à épis lisses

- * fixe une liste d'espèces végétales dont la prolifération est nuisible à la santé humaine : ambroisie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia* L.), ambroisie à épis lisses (*Ambrosia psilostachya* DC.) et ambroisie trifide (*Ambrosia trifida* L.).
- * détermine les mesures susceptibles d'être prises, d'une part, à l'échelle nationale et, d'autre part, à l'échelle locale, pour prévenir leur apparition, telles que la surveillance de ces espèces et l'information du public, ou lutter contre leur prolifération, comme la destruction des pieds d'ambroisie ou la gestion des espaces visant à limiter fortement leur capacité d'installation.

DE NOUVEAUX OUTILS REGLEMENTAIRES

Avril 2017

Arrêté du 26 avril 2017 relatif à la lutte contre les espèces végétales nuisibles à la santé

- * le présent arrêté, pris en application de l'article L. 1338-2 du code de la santé publique, interdit l'introduction, le transport, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat, sous quelque forme que ce soit, des espèces végétales nuisibles à la santé figurant dans la liste définie à l'article D. 1338-1 du code de la santé publique.

Juin 2017

- * arrêté du 2 juin 2017 portant désignation des organismes contribuant à certaines mesures nationales de prévention et de lutte relatives à l'ambrosie à feuille d'armoïse, l'ambrosie trifide et l'ambrosie à épis lisses
- * désignation de FREDON-France pour contribuer à certaines mesures nationales de prévention et de lutte relatives à l'ambrosie à feuille d'armoïse, l'ambrosie trifide, et l'ambrosie à épis lisses.

DE NOUVEAUX OUTILS REGLEMENTAIRES

20 Aout 2018

INSTRUCTION INTERMINISTERIELLE

N°DGS/EA1/DGCL/DGALN/DGITM/DGAL/2018/201

- * relative à l'élaboration d'un plan d'actions local de prévention et de lutte contre l'ambrosie à feuille d'armoïse, l'ambrosie trifide, et l'ambrosie à épis lisses, pris par l'arrêté préfectoral prévu à l'article R. 1338-4 du code de santé publique.

=> De nouveaux arrêtés préfectoraux en Auvergne-Rhône-Alpes en 2019 dans les 12 départements.

UNE PRIORITÉ DE SANTÉ PUBLIQUE AU NIVEAU NATIONAL



Plan National Santé Environnement 3 (2015-2019)

« Protéger la santé et l'environnement des personnes vulnérables du fait de leur état de santé »

1.2. Prévenir les effets sanitaires liés à l'exposition à certaines espèces végétales ou animales

Action n°8 : renforcer la surveillance, les prévisions et l'information sur les concentrations de pollens et de moisissures allergisantes dans l'air extérieur

Action n°11 : mieux évaluer l'exposition à l'ambrosie et surveiller son expansion géographique

Indicateurs de moyens de l'action : publication régulière de cartographie ; **développement du réseau de référents communaux « ambrosie »**

UNE PRIORITÉ DE SANTÉ PUBLIQUE RENFORCÉE AU NIVEAU RÉGIONAL EN AVRIL 2018

ACTION 13 → RÉDUIRE L'EXPOSITION DE LA POPULATION AUX POLLENS ALLERGISANTS

• Lien PNSE: [actions 8 et 11](#)

◇ Objectifs

Consolider et valoriser les nombreuses initiatives prises sur le territoire régional pour réduire l'exposition de la population aux pollens allergisants, et notamment aux pollens de l'ambroisie.

○ Description

L'action s'inscrit résolument dans le prolongement du plan régional santé-environnement de seconde génération qui a impulsé avec force la prise en charge des risques polliniques. Elle vise notamment à consolider le dispositif de surveillance ainsi que les réseaux territoriaux dédiés à la lutte contre l'ambroisie.

○ Pilotage

ARS

□ Motivation de l'action

La région Auvergne-Rhône-Alpes est concernée par une large gamme d'émetteurs de pollens allergisants. Elle est la plus touchée de France par l'ambroisie. L'état des lieux régional de la santé et de l'environnement illustre précisément la distribution locale du risque allergique d'exposition aux pollens (RAEP) de graminées, de bouleau et d'ambroisie.

La surveillance des pollens conduite dans notre région conjointement par le RNSA et ATMO Auvergne-Rhône-Alpes permet d'informer les personnes allergiques de la progression des taxons auxquelles elles sont sensibles, afin qu'elles puissent s'en protéger. À partir des données de surveillance produites par les capteurs locaux, le RNSA élabore un bulletin allerge-pollinique et diffuse des alertes polliniques personnalisées via une application pour smartphone.



L'état des lieux situe aussi les territoires infestés par l'ambroisie et rappelle que la prévalence individuelle de l'allergie au pollen de cette plante a évolué au cours des 10 dernières années, de 11% à 21% dans les zones les plus touchées. Les coûts pour le système de santé, de la seule ambroisie sur l'ex-région Rhône-Alpes (consultations, médicaments, arrêts de travail, désensibilisation, etc.) sont estimés entre 9 à 20 millions d'euros par an.

Le PRSE2 Rhône-Alpes a par ailleurs initié plusieurs actions pour réduire l'exposition de la population à l'ambroisie, en organisant la lutte contre la plante avec une implication de l'ensemble des acteurs du territoire:

- mesure et cartographie des expositions aux pollens,
- progression des connaissances des effets sur la santé,
- amélioration des compétences permettant de connaître et reconnaître la plante,
- mobilisation des opérateurs par la constitution d'un réseau de référents de terrain,
- développement des outils de gestion de la plante.

L'ARS et le conseil régional ont aussi soutenu le développement d'une plateforme qui permet à quiconque de signaler, via une application mobile, la localisation de plans repérés aux référents territoriaux qui en assurent la gestion.

MESURE ① Maintenir la surveillance générale de la concentration des pollens dans l'air et le dispositif d'information des personnes sensibles:

- Pérennisation d'un réseau de mesures aptes informer les habitants de l'évolution de la concentration en pollens dans l'air sur l'ensemble du territoire régional.

MESURE ② Poursuivre la lutte contre l'ambroisie engagée dans les plans précédents:

- Renforcement et coordination de la communication sur les réalisations porteuses d'exemplarité en matière de lutte contre l'ambroisie.

- Soutien et promotion des actions mises en œuvre sur le territoire, notamment:
 - journée de l'ambroisie,
 - campagnes d'arrachage,
 - initiatives des agglomérations villes et villages, plateforme de signalements,
 - surveillance des pollens d'ambroisie,
 - nouvelles techniques de gestion (ex. fauchage au-dessus des pousses de soja).

- Sensibilisation du grand public à la reconnaissance de la plante et à la lutte.

- Développement, animation et accompagnement du réseau territorial de gestion de l'ambroisie.

- Poursuite de la recherche d'appuis sectoriels (professionnels de santé, filières agricoles...).

- Pour le domaine des travaux publics, proposition aux maîtres d'ouvrage d'un guide permettant d'intégrer la lutte contre l'ambroisie dans le processus de labellisation des chantiers.

Partenaires

- ▷ FREDON
- ▷ RNSA, ATMO Auvergne-Rhône-Alpes, services de l'État, Observatoire national de l'Ambroisie, conservatoire botanique national, conseil régional, collectivités territoriales, gestionnaires des voies de transport, professionnels du milieu agricole, associations environnementales, associations de protection des malades, Assurance maladie.

Publics cibles

- ▷ Les habitants de la région Auvergne-Rhône-Alpes reconnus allergiques aux pollens ou en devenir

La Lutte contre l'ambroisie en Auvergne

Conclusion



Un réseau de collectivités et de référents responsabilisés
qui s'ancre sur le territoire

Un réseau de partenaires qui se développe et qui se structure

Un travail de proximité et un accompagnement de qualité

Un enjeu de santé publique régional décliné sur les territoires de proximité
par le biais des contrats locaux de santé

Une bonne mobilisation des acteurs

Des comités techniques (à l'échelle régionale et départementale) et des
groupes de travail actifs

Un investissement collégial et une dynamique de groupe

Une communication active et un bon relai des actions par les médias

Un travail engagé sur la nouvelle organisation régionale suite à la fusion
Rhône-Alpes-Auvergne et au PRSE3

Lutte contre l'ambroisie en Auvergne

**Merci de votre attention
PLACE AUX QUESTIONS**

Pascale TARRADE - FREDON Auvergne

- **Chargée de mission « lutte contre l'ambroisie région Auvergne-Rhône-Alpes**
- **Animatrice coordinatrice :**
 - du plan d'actions de lutte et du comité technique ex Auvergne
 - du réseau des collectivités et des référents communaux et intercommunaux Ambroisie

Pascale.tarrade@fredon-auvergne.fr

06.51.55.25.19

<http://www.fredon-auvergne.fr/>

